



Aide juridictionnelle sans avocat

Par Amandine12345

Bonjour,

Je dois faire une demande de pension alimentaire au JAF. Je ne souhaite pas prendre d'avocat.

Dois je faire une demande d'aide juridictionnelle pour les frais de justice tels que les frais d'huissier? Par exemple, l'assignation pour une audience par huissier serait elle à mes frais sans aide juridictionnelle?

Merci de l'intérêt que vous porterez à ma question.

Bien cordialement.

Par ESP

Bonjour

Normalement, oui, l'aide juridictionnelle est destinée à payer vos frais d'avocat, entre autres.

Concernant une demande de pension alimentaire, le recours à l'avocat est facultatif, les parties pouvant saisir sur le juge.

CLIQUEZ ICI

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Par Amandine12345

Bonsoir,

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Je vais donc faire une demande d'aide juridictionnelle avant d'envoyer ma demande au JAF. Merci pour le lien.

Bonne soirée,

Bien cordialement